

L'exercice de qualification juridique

Chaque événement de la vie sociale a vocation à être saisi par le droit. L'exercice de qualification juridique consiste à découvrir la règle générale qui s'applique au cas particulier pour lequel on cherche une solution juridique. Qualifier, c'est traduire en termes juridiques une situation sociale régie par le droit, afin de déterminer la règle applicable et d'en tirer les conséquences.

L'exercice de qualification juridique s'applique à la résolution d'un cas pratique ou à l'analyse d'une décision de justice.

Comment procéder ?

1. Appliquer la démarche du syllogisme juridique

La démarche de la qualification juridique est celle du syllogisme (raisonnement par lequel deux propositions sont mises en rapport pour déduire une conclusion). Le syllogisme en droit ou syllogisme judiciaire se décompose de la manière suivante : une règle juridique (la majeure) ; la constatation des faits et leur qualification (les faits entrent dans une catégorie juridique) : cela constitue le cas particulier (la mineure) ; enfin, l'application du régime juridique (la règle de droit) au cas particulier : on obtient la conclusion du syllogisme (la décision), déduite automatiquement des deux propositions précédentes.

Il s'agit donc de rapprocher des faits juridiquement qualifiés des règles de droit applicables par un jeu de logique.

Ce raisonnement apparaît nettement dans la rédaction des arrêts de la Cour de cassation, sous la forme suivante : visa ou règle de droit, faits juridiquement qualifiés, régime juridique.

2. Se préparer à l'exercice de qualification juridique

Pour bien se préparer à cet exercice, il faut, lors de l'apprentissage d'une règle de droit : s'entraîner à délimiter les cas d'application de cette règle et à éliminer les situations dans lesquelles la règle ne s'applique pas ; apprendre à transformer des situations du langage courant en langage juridique ; dans un arrêt, s'entraîner à analyser les arguments des parties : ce que revendiquent les parties pour que la règle de droit leur soit appliquée.

3. Appliquer l'exercice de qualification à la résolution d'un cas pratique

Il existe deux types de cas pratiques : celui dans lequel est posée une série de questions, et celui qui se termine par une formule du type « Qu'en pensez-vous ? ». Dans ce dernier cas, la méthodologie à appliquer est la suivante :

1. lire l'énoncé ;
2. exposer les faits ;
3. identifier le problème à analyser ;
4. qualifier juridiquement le problème ;
5. présenter les règles de droit permettant d'apporter une réponse au problème posé ;
6. appliquer ces règles aux faits de l'espèce ;
7. exprimer la prise de position finale.

Exemple 1

Une célèbre actrice passe ses vacances sur un yacht privé. Depuis un hélicoptère, des photographes prennent des photos de la star dénudée bronzant sur le yacht. Ces clichés sont publiés dans la presse à scandale. L'actrice vous demande conseil. Elle estime avoir subi un préjudice.

Règle de droit ou majeure	Article 9 du Code civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autre, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. » Article 1382 du Code civil : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause un dommage à autrui, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » <i>Ces textes constituent la règle de droit ou majeure.</i>
Cas particulier ou mineure	Des photos d'une personnalité sont prises à son insu dans un lieu privé et sont publiées. Ces éléments constituent les faits ; il s'agit de les insérer dans une catégorie juridique en les qualifiant. Dans le cas étudié, la situation répond à une atteinte de la vie privée. <i>Le fait est juridiquement qualifié. Il constitue le cas particulier ou mineure.</i>
Application de la règle de droit au cas particulier ou conclusion	La victime pourra obtenir des mesures du juge propres à faire cesser l'atteinte à sa vie privée (saisie, séquestre...). Elle pourra aussi obtenir réparation du dommage sur la base de l'article 1382 du Code civil.

Exemple 2

La fête des Mères est passée depuis un mois et Agathe, qui habite Paris, n'a toujours pas reçu son cadeau. Le colis a été envoyé de Lyon par sa fille. Elles ont une conversation téléphonique à ce sujet et Amélie, la fille d'Agathe, envisage de faire des démarches auprès de son bureau de poste. Au même moment, la sonnette retentit et un livreur dépose le paquet. Agathe l'ouvre et constate que le contenu est en mille morceaux.

Vous pouvez ou non faire apparaître les différentes étapes en leur donnant un titre.

Exposé des faits

Agathe devait recevoir un cadeau de sa fille Amélie pour la fête des Mères. Son cadeau est arrivé un mois après et son contenu est en mille morceaux.

Identification du problème à analyser

Un colis envoyé par la poste est arrivé plus d'un mois après son envoi et son contenu est endommagé.

Qualification juridique du problème

Il s'agit de l'exécution d'un contrat, en cette occurrence, d'un contrat de transport. Quels sont les recours dont dispose l'expéditeur ?

Exposé des règles

L'article 1147 du Code civil dispose que : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages-intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part. »

Prise de position finale

Le transporteur, ici La Poste, est tenu d'exécuter ses obligations contractuelles : livrer la marchandise dans les délais et en bon état. Il devra verser des dommages-intérêts à la victime en cas d'inexécution. Il pourra s'exonérer de sa responsabilité s'il prouve que cette inexécution est due à une cause étrangère.